

Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2022 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2023

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis



2D-DOC

DA COSTA ADELMO DA COSTA CELIA 93 RTE DES CHARMES 78320 LEVIS-SAINT-NOM

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1502580614444 Déclarant 2 (C) : 2131706271275

Référence du document : 23 B6 4001377 25 Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

93 RTE DES CHARMES 78320 LEVIS-SAINT-NOM

 Numéro FIP
 780 72 64 8565908789 3

 Numéro d'ordre :
 1

 Date d'établissement :
 25/05/2023

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique

« Contact »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

3 279,00 €

128 427

3.0

Cette somme vous sera prélevée à compter de septembre 2023 selon un échéancier qui vous sera précisé sur votre avis d'impôt.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 19/07/2023

	ı	i	İ	
Détail des revenus Salaires	Déclar. 1	Déclar. 2 95242		Total
Autres revenus imposables Total des salaires et assimilés ²	3968 3968	95242		
Déduction 10% ou frais réels		- 9524		
Déduction minimale	- 472			
Salaires, pensions, rentes nets	3496	85718		89214
BIC pro., régime micro, déclarés	54755			
Abattement ⁶ BIC pro., régime micro, nets	- 28141 26614			
BIC pro., régime micro, total foyer fiscal	20014			26614
Revenu brut global				115828
CSG déductible				- 0
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL 10		Montant déclaré	Montant retenu	
Versements épargne retraite déclarant 2		1100	1100	
Total des charges déduites 11				- 1100
Revenu imposable	_			114728
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	12599
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				* 18250
Impôt avant réductions d'impôt				18250
REDUCTIONS D'IMPOT 15	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants	2	2		
Montant de la réduction d'impôt Total des réductions d'impôt ²⁰			214	- 214
·				- 214
Impôt proportionnel				+ 1613
Impôt total avant crédits d'impôt			19649	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant		Montant	
Suite en page suivante >>>				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE				

SITUATION DU FOYER CAS PARTICULIER ENFANTS DONT ENFANTS DONT ENFANTS DONT ENFANTS DONT ENFANTS
M 2 3.0

>>> Suite de votre avis				
Prélèvement forfaitaire déjà versé	déclaré		retenu	
sur revenus de capitaux mobiliers	1613		1613	- 1613
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				18036
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ : Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus : Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :				18036 - 14713 - 44
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :				3279
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				3279
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence ²⁵				128427
Informations indiquées pour mémoire RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹ RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible				155 12444
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :		Déclar. 1	Déclar. 2	
Plafond total de 2021		16253	33384	
Suite en page suivante >>>				

>>> Suite de votre avis					
Cotisations prises en compte pour 2022				1100	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020	+ + +	4052 4114 4114 4114	+ + +	13870 4734 5384 8572	
Plafond pour les cotisations versées en 2023	=	16394	=	32560	
AUTRES INFORMATIONS					
Taux moyen d'imposition	43%				
	00%				